

## FAQ

### **Qu'est-ce que la Commission de sauvegarde ?**

La Commission oblate de sauvegarde est une enquête indépendante sur les allégations de sévices sexuels portées contre Johannes Rivoire, lesquels seraient survenus sur le territoire actuel du Nunavut, ainsi que sur les circonstances dans lesquelles il a quitté le Canada. Elle vise à faire la lumière sur la manière dont ces allégations ont été traitées au sein de la congrégation et à déterminer les améliorations à apporter aux politiques et à la gouvernance des Oblats en vue de mieux protéger les mineurs et assurer un haut degré de responsabilité.

La commission est dirigée par le juge André Denis qui publiera un rapport final en français, en anglais et en inuktitut au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024. Le rapport présentera les conclusions de l'enquête et des recommandations sur les améliorations à apporter aux politiques et à la gouvernance pour traiter d'éventuelles allégations.

### **Qui est le juge Denis ?**

M. André Denis est un juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec qui a mené une brillante carrière dans la magistrature, notamment en tant que premier juge au Canada à présider un procès en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. En décembre 2020, l'archidiocèse de Montréal lui a confié deux mandats portant sur des allégations d'agressions sexuelles sur des mineurs et des personnes vulnérables.

M. Denis a étudié près de 10 000 dossiers datant de 1940 à 2021 et a dressé un rapport couvrant les neuf diocèses des provinces ecclésiastiques de Montréal et de Gatineau. Ses conclusions ont permis de découvrir que 87 employés avaient fait l'objet d'allégations d'agressions sexuelles, confirmées ou fondées, impliquant des mineurs ou des adultes vulnérables. Grâce à ces renseignements, l'archidiocèse a pu cerner l'ampleur du phénomène et, dans sa quête de vérité, de transparence et de transformation, prendre des mesures concrètes.

### **Quelle a été la réponse des Oblats aux allégations portées contre Johannes Rivoire ?**

Johannes Rivoire a été accusé, et formellement inculpé, d'avoir exploité sexuellement des enfants inuits dans les années 1960 et 1970, alors qu'il travaillait au Nunavut, au Canada. Ces allégations de longue date ont causé de grandes souffrances, de la colère et des blessures intergénérationnelles dans les populations desservies par les Oblats depuis 150 ans.

En tant qu'Oblats, nous sommes pleinement engagés dans la guérison de ces blessures et dans le processus plus large de guérison et de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Les Oblats de Marie-Immaculée au Canada ont exhorté Rivoire à se mettre à la disposition du système judiciaire et à s'engager dans ce processus de vérité, de transparence et de réconciliation éventuelle. En outre, nous avons soutenu de manière proactive la demande d'extradition du Canada et avons pris contact avec le ministère de la Justice en offrant notre collaboration à toute enquête.

Les Oblats ont œuvré directement auprès des survivants pour apporter leur soutien à la communauté inuite. Cette commission découle d'un engagement à examiner de manière indépendante la réponse de la congrégation aux allégations d'agressions sexuelles portées contre Johannes Rivoire, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a quitté le Canada.

### **En quoi consistera le travail de la Commission ?**

Le juge Denis entendra les victimes et leurs familles et déterminera les améliorations à apporter aux politiques et processus oblats en vue de mieux protéger les enfants et assurer un haut niveau de responsabilité.

Nous reconnaissons que ce sujet est par nature difficile à aborder pour de nombreux survivants ou survivants intergénérationnels et nous attendons du juge Denis qu'il prenne des mesures raisonnables pour les accommoder à des moments et sous des formes qui répondent à leurs besoins.

Le juge Denis aura accès à tous les dossiers du personnel et autres documents d'archives des provinces oblats de OMI Lacombe Canada et de France, et nous comptons recevoir un rapport final au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024.

### **Que comptent faire les Oblats des conclusions de la Commission ?**

Le but de la commission est de jeter la lumière sur la manière dont ont été traitées les allégations de sévices sexuels par notre congrégation, en particulier les plaintes déposées contre Johannes Rivoire et d'autres plaintes reçues au Nunavut, et de déterminer les améliorations à apporter aux politiques et processus oblats afin de mieux protéger les enfants et assurer un haut niveau de responsabilité.

Les Oblats espèrent que cette commission contribuera au processus de guérison des survivants et des survivants intergénérationnels des abus commis par le clergé. La congrégation salue leur immense courage tout en cherchant à tirer des leçons de ces méfaits historiques et en poursuivant ses efforts en vue d'améliorer les choses.

### **Pourquoi la Commission s'intéresse-t-elle particulièrement aux allégations portées contre Johannes Rivoire ?**

Cette commission répond à un engagement antérieur d'examiner de façon indépendante la réponse de la congrégation aux allégations d'agressions sexuelles portées contre Johannes Rivoire, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a quitté le Canada. Les Oblats reconnaissent l'héritage tragique des sévices du clergé et s'engagent sincèrement à soutenir les peuples inuits qui plaident pour la vérité, la justice, la guérison et la réconciliation.

### **Comment puis-je participer ?**

Pour collaborer avec la Commission oblate de sauvegarde ou pour communiquer avec le juge André Denis : [j.andredenis@icloud.com](mailto:j.andredenis@icloud.com)